

AFFAIRE N° 42. - Création et dénomination d'une école mixte à la Montagne Sème km.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il va être construit l'année prochaine une école mixte à la Montagne Sème km. Sur proposition des adjoints réunis, le 26 MAI, cette école pourrait s'appeler "Ecole Mixte Philippe VINSON".

Je vous demande, en conséquence, d'approuver l'ouverture de cette école mixte avec la création d'un poste de directeur, et de me donner votre avis sur sa dénomination.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BOYER Eric. - Je ne vois pas pourquoi on construit une école mixte de 25 classes, alors que l'on pourrait avoir deux groupes scolaires. Je crois qu'il y a lieu de prévoir deux écoles. Il ne peut y avoir de directeur que si son épouse travaille dans le même établissement.

LE MAIRE. - Au début, ce sera une école de 5 classes ; elle devra donc être mixte. Par la suite, nous pourrons faire un groupe pour les filles et un groupe pour les garçons.

Mis aux voix, le rapport-ci-dessus est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur LAURET Gérard qui s'est abstenu.

Approuvé

D. Denis le 22 octobre

1941.

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kervler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : M. C. Alarcou.